

Rapport de la trésorière Saison 2020

(exercice comptable sur la période de
novembre 2019 à août 2020)

Assemblée générale du 24 novembre 2020

L'exercice financier 2020 boucle avec un bénéfice supérieur à celui de 2019.
Il est de CHF 449.56 contre CHF 53.76 l'année précédente.

Le Total des produits : CHF 88'728.19 (contre CHF 94'124.52 en 2019)

Le Total des charges : CHF 88'278.63 (contre CHF 94'070.76 en 2019)

La variation par rapport à l'exercice précédent s'explique par le fait que la comptabilité 2020 comporte 2 mois de moins. En effet, pour être en accord avec le rythme des saisons de cours qui sont établies sur une année scolaire, les dates de début et de fin de l'exercice comptable du TCC ont été modifiées. (Auparavant novembre à octobre, à présent, septembre à août).

Remarques au niveau des comptes

Des frais supplémentaires ont eu lieu cette année avec l'installation des lumières sur deux courts. Ces frais ont été intégré en partie en charge pour l'installation et en immobilisation d'actif pour l'infrastructure, qui représente une certaine valeur.

La situation Covid a provoqué des frais supplémentaires pour la bonne gestion des normes sanitaires mais n'a pas provoqué trop de perte financière.

Les provisions ont été augmentées pour l'entretien des courts qui se font tous les deux ans et pour une future manifestation pour les 30 ans du club.

Les cotisations encaissées ont augmenté et le produit des cours a quant à lui diminué.

Le club compte une équipe supplémentaire chez les adultes, ce qui a provoqué une augmentation des frais interclubs.

Fonds propres :

Les fonds propres augmentent de CHF 449.56 soit à CHF 36'871.87.



Hélène FRAN CART

Trésorière